



N°DEL87-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-SEPT** du mois de **JUILLET** à **19h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **11 JUILLET 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. JANOT Bruno – Mme DOURTHE Sarah – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Béangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme DUTOYA Guylaine
M. BALAO Serge
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
M. DUCHESNE Philippe
M. NOVO Vincent
M. DAGES Pascal
Mme GIRODET Christine
Mme LE MEUR Marie-Christine
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

M. BOURDILLAS Thierry
Mme DUDOUS Dominique
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
Mme LOUME-SEIXO Viviane
Mme DOURTHE Sarah
M. DUVIGNAU André
M. DUFAU Jean-Pierre
M. BEDAT Henri

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. BALAO Serge – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. DUCHESNE Philippe – M. NOVO Vincent – M. DARRIERE Eric – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLON Anne-Marie – Mme GIRODET Christine – Mme LE MEUR Marie-Christine – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. BEDAT Henri



OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES : SARL LEMEE « LE BISTROT DES VIGNES ».

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-3, et L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-23-7 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article 1.1 portant sur la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu la délibération DEL27-2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax du 27/03/2019 relative au Budget Primitif 2019 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax n° DEL143-2018 en date du 12/12/2018 définissant le régime d'aides applicable sur son territoire en matière d'aide individuelle ;

Vu la délibération n° 2019.434 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 01/04/2019 approuvant la convention autorisant la Communauté d'agglomération du Grand Dax à attribuer des aides individuelles aux entreprises ;

Vu d'une part les 1407/2013 de minimis encadrant les aides individuelles en matière d'immobilier d'entreprises, d'autre part la section 2 du chapitre unique du titre 1er du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales (articles R. 1511-4 à R. 1511-23-1) ;

Vu la demande du bénéficiaire en date du **18/06/2019** ;

Vu l'attestation de complétude du dossier, délivrée par le service instructeur, en date du **20/06/2019** ;

Vu l'autorisation de démarrer les dépenses, délivrée par le service instructeur, en date du **20/06/2019**.

1- Présentation de l'entreprise demandant l'aide :

La SARL LEMEE « Le bistrot des vignes » est une reprise d'entreprise immatriculée depuis le 4 juin 2009 (SIRET 440 493 971 00038 RCS de Dax). Son siège se situe au 40-42 rue Neuve 40100 à Dax et son activité principale est la restauration traditionnelle (code APE 5610 A). Madame et Monsieur Lemée sont associés de la SARL. Madame Lemée est gérante de l'entreprise.

Actuellement, le bistrot des Vignes propose des prestations de restauration traditionnelle et un bar à vin. Il est ouvert cinq jours par semaine, le midi et le soir sauf le mercredi et le dimanche.

Après 9 ans d'activité, Monsieur et Madame Lemée souhaitent changer l'organisation de leur entreprise afin de la rendre plus compatible avec leur vie personnelle et familiale mais également investir de nouveaux segments pour garder une bonne dynamique commerciale :

- Diversification de la clientèle avec la création d'un service de thés-pâtisseries en après-midi, mais aussi de brunchs le dimanche matin ;
- Ouverture de la vente à emporter pour cette nouvelle activité afin de toucher les actifs, et de la vente directe de vins via des actions de dégustation.

Aussi, ils souhaitent proposer un service de restauration le midi seulement, et la nouvelle prestation de salon de thé en après-midi et jusqu'à 19h sans interruption.

L'offre de brunchs le dimanche matin leur permettra de se différencier de la concurrence car cette proposition reste rare.

(NB : le dossier détaillé d'instruction est disponible en annexe de la présente délibération).

2- Présentation du projet :

Le projet dénommé « le goût thé » nécessite de rénover et de réaménager le restaurant pour y accueillir la nouvelle activité de salon de thé et de vente de pâtisseries maison sur place et à emporter.
L'entreprise sollicite deux aides auprès de l'agglomération du Grand Dax : une aide pour financer les travaux et une aide pour financer l'aménagement du point de vente.

→ Aide individuelle pour l'immobilier d'entreprises pour le commerce et l'artisanat de proximité :

Les dépenses éligibles sont constituées de travaux de rénovation électrique et de peinture pour rendre le lieu plus lumineux.

Elles sont estimées à 15 339.60 euros HT.

L'entreprise sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une aide individuelle d'un montant de 4 601.88 euros correspondant à 30% du montant HT des travaux (conformément au règlement du Grand Dax en vigueur). **L'aide sera arrondie à : 4 601 euros.**

→ Aide individuelle pour l'aménagement du point de vente :

Les dépenses éligibles sont constituées de l'achat de mobilier, de décoration et de design intérieur, et d'un store extérieur. Elles sont estimées à 11 560.13 euros HT.

L'entreprise sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une aide individuelle pour un montant de 3 468.04 euros correspondant à 30% du montant HT des dépenses éligibles (conformément au règlement du Grand Dax en vigueur). **L'aide sera arrondie à : 3 468 euros.**

(NB : le dispositif des aides économiques du Grand Dax permet de cumuler les 3 aides individuelles sur les murs + l'aménagement intérieur + la transition numérique.)

Les travaux sont prévus mi-juillet 2019.

L'entreprise compte maintenir les cinq emplois actuels et embaucher un nouvel apprenti en septembre 2019.

3- Analyse de la capacité à mener le projet :

Les dépenses relatives au projet vont être financées par un emprunt bancaire de l'entreprise. Le règlement prévoit que le montant de l'aide est limité au montant des fonds propres de l'entreprise afin de garantir la capacité de mise en œuvre du projet. Le montant des fonds propres de la SARL LEMEE est bien supérieur à l'aide demandée et ne limite donc pas son montant.

Aucun élément d'ordre juridique identifié ne semble poser problème pour traiter la demande de l'entreprise.

4- Avis du service instructeur :

Ce projet est tout à fait en cohérence avec :

- le Schéma économique du Grand Dax (SLDEII) qui soutient l'implantation du commerce de proximité notamment en centre-ville ;
- la stratégie de développement durable et le schéma territorial de développement agricole qui promeuvent une économie circulaire, des circuits courts, autour de labels, productions locales et emblèmes de qualité culinaire ;
- avec le Schéma régional de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII) qui attache une importance particulière au renouveau des centres-villes ;
- avec l'action Cœur de ville Dax qui a comme enjeu l'arrivée de nouveaux entrepreneurs en centre-ville et de boutiques de qualité.

Dans ces conditions, les capacités techniques et financières du bénéficiaire à porter le projet étant par ailleurs établies, la communauté d'agglomération du Grand Dax peut attribuer son aide.

Les fonds nécessaires ont été prévus au budget principal DECO 2019 articles 20421 et 20422.



APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE le versement d'une aide à la SARL LEMEE pour un montant de 4 601 euros pour les travaux sur les murs du commerce.

Article 2 : APPROUVE le versement d'une aide à la SARL LEMEE pour un montant de 3468 euros pour l'aménagement du point de vente.

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions liant la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la SARL LEMEE ainsi que tout autre document relatif à cette délibération,

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 17 juillet 2019
LA PRESIDENTE,**



Elisabeth BONJEAN.